

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-297

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2020-297

RER métropolitain - études relatives à la création d'un origine/terminus ferroviaire à St Mariens - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a adopté le projet de Réseau express régional (RER) métropolitain en décembre 2018, en partenariat avec la Région, afin d'améliorer la mobilité au sein de l'aire urbaine bordelaise.

Il prévoit notamment le développement de la desserte Transport express régional (TER) par étapes d'ici 2028, via le renforcement de l'offre de trains, la création de nouvelles haltes (au Bouscat et à Talence) et la mise en service de nouvelles dessertes directes : les diamétralisations Libourne-Arcachon et St Mariens-Langon. Ces nouvelles lignes offriront aux voyageurs des liaisons sans correspondance à Bordeaux, facilitant les déplacements entre la rive droite et la rive gauche de la Garonne.

Afin de préparer la diamétralisation St Mariens-Langon, prévue pour 2028, il est nécessaire d'intervenir sur la section Bordeaux-St Mariens.

La ligne Bordeaux-St Mariens, dessert Cenon, Carbon Blanc-Ste Eulalie et La Grave d'Ambarès sur le territoire métropolitain, ainsi que Cubzac-Les-Ponts, St-André-de-Cubzac, Aubie-St-Antoine, Gauriaguet et Cagnac. Sa fréquentation a sensiblement augmenté ces dernières années.

Elle compte 22 TER par jour en semaine, avec une fréquence à l'heure en période de pointe (à la demi-heure en hyperpointe), fréquence qu'il est prévu de doubler dans le cadre du projet de RER métropolitain (fréquence cible à la demi-heure).

Pour ce faire, la feuille de route du RER métropolitain prévoit l'aménagement de la gare de St Mariens en 2024, avec notamment la réalisation d'un origine/terminus. Afin de respecter cette échéance, il est nécessaire d'engager dès à présent les études préliminaires, qui comportent 2 étapes :

- d'une part, une étude en vue de sécuriser les manœuvres en gare de St Mariens pour permettre le renforcement de la desserte TER à court terme, dont le coût est estimé à 88 834€ courants HT. Il est proposé que la Métropole la finance à 33,33%, à parité avec la Région et l'Etat (soit 29 611€ courants HT chacun). La durée prévisionnelle de l'étude est de 8 mois, pour un rendu prévu début 2021,
- d'autre part, une étude sur les aménagements ferroviaires à réaliser pour accroître l'offre de trains à la demi-heure, estimée à 892 000€ courants HT. Il est proposé que la Métropole la finance à 33,33%, à parité avec la Région et l'Etat (soit 297 333,33€ courants HT chacun). La durée prévisionnelle de l'étude est de 17 mois, pour un rendu prévu à l'automne 2021.

Il est à noter que le projet de réalisation d'un origine-terminus en gare de St Mariens est complété par une étude préliminaire d'électrification de la ligne Bordeaux-St Mariens, qui fait l'objet d'une autre délibération présentée au présent Conseil. Ces deux opérations concourent à la mise en service de la diamétralisation St Mariens-Langon prévue à la feuille de route du RER métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du Code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2016-7 du 22 janvier 2016 adoptant la Stratégie métropolitaine pour les mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de d'aménager un origine/terminus en gare de St Mariens afin de développer la desserte sur l'axe Bordeaux-St Mariens,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer l'étape 1 des études préliminaires de création d'un origine/terminus en gare de St Mariens, relative à la sécurisation des manœuvres, à hauteur de 29 611€ courants HT,

Article 2 : de cofinancer l'étape 2 des études préliminaires de création d'un origine/terminus en gare de St Mariens, relative aux aménagements à réaliser pour accroître l'offre de TER périurbains à la demi-heure, à hauteur de 297 333,33€ courants HT,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal des exercices 2020 et suivants au chapitre 204, article 2324.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Claude MELLIER